L'homme politique français et la presse, de la monarchie constitutionnelle à la monarchie de Juillet : relais d'opinion, miroirs d'une action, marécage des passions

(Clermont-Ferrand, septembre 2016)

La presse bénéficie des libertés de pensée et d'expression reconnues par la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen : 137 journaux politiques naissent en 1789. La diversité de leurs auteurs et de leurs opinions, confirmée les années suivantes, compte pour beaucoup dans la structuration et les clivages de la vie politique nationale, depuis les royalistes *Actes des Apôtres* et l'*Amy du Roi* jusqu'aux populaires *Ami du Peuple* de Marat ou *Père Duchesne* d'Hébert, en passant par les feuilles des girondins Gorsas, Louvet ou Mercier. Presse militante d'un format et d'un tirage limités, riche de ses avis, de ses caricatures, de ses outrances comme de ses timidités, liée le plus souvent – car les rédactions collectives sont l'exception - au sort d'un homme qui joue sa carrière politique ou littéraire, elle vit des abonnements, des ventes à la criée, du placardage, de la lecture publique dans les clubs, à commencer par celui du Cercle social. Elle subit la censure à partir de 1792, d'abord tournée contre les écrits royalistes, puis l'année suivante contre les « fédéralistes », mesures renforcées par la loi des suspects.

Le contrôle de la presse demeure pourtant imparfait : des feuilles crypto-royalistes subsistent même en l'an II, et l'on sait leur rôle sous le Directoire, avant que le coup d'Etat du 18 Fructidor n'interrompe l'offensive électorale et journalistique des « Clichyens » ; à gauche, le *Tribun du Peuple* de Babeuf accompagne la première tentative d'organisation clandestine, et le journaliste Rigomer Bazin annonce en 1799 une gigantesque conspiration populaire, qui relèverait les échafauds et sonnerait l'heure d'une Saint-Barthélemy des propriétaires. Il y aura donc urgence pour le Consulat et l'Empire à museler toutes les voix discordantes pour rétablir une presse de célébration - telle la *Gazette* du XVII^{e} siècle -, au profit de Bonaparte. Journaux d'armée, réduction des titres, feuilles départementales sous la surveillance des préfets, contrôle financier, y pourvoient.

Sous la Restauration, malgré le droit de timbre et la nécessaire autorisation préalable, renaît une presse d'opinion qui fait écho aux opinions qui s'expriment au Parlement : Le *Mercure de France* et le *Constitutionnel* pour les libéraux, le *Journal des débats* pour les conservateurs qui se rallient à l'opinion libérale après l'avènement de Charles X, la *Quotidienne* et la *Gazette de France* pour les ultras. L'échec de la loi « de justice et d'amour » qui visait à museler la presse entraîne l'apparition à la veille de la Révolution de 1830 de titres se situant à la gauche du spectre politique comme le *National* : fondé par Amand Carrel, Adolphe Thiers et François-Auguste Mignet, ce journal bénéficie du patronage de Talleyrand et du financement du banquier Jacques Laffitte. La défense de la liberté de la presse est l'une des causes de la révolution de 1830, après les ordonnances scélérates du 25 juillet la supprimant, dissolvant la Chambre et restreignant le nombre des électeurs. Le 26 juillet, une protestation de 44 journalistes appelle à la résistance contre un gouvernement qui « a perdu aujourd'hui le caractère de légalité qui commande l'obéissance ». Le lendemain, *Le National*, *Le Globe* et *Le Temps* paraissent sans autorisation. La police est envoyée pour briser leurs presses, ce qui suscite immédiatement des attroupements et des affrontements, débouchant sur les « Trois Glorieuses » (27, 28, 29 juillet 1830).

Les premières années de la monarchie de Juillet sont marquées par un régime de liberté : la Charte révisée affirme que « la censure ne pourra jamais être rétablie », le cautionnement est abaissé et les journalistes condamnés sont amnistiés. Il en résulte une multiplication des journaux politiques, y compris pour des opinions qui ne sont pas, ou peu, représentées à la Chambre. Les saint-simoniens prennent la direction du *Globe*, les

catholiques libéraux créent *L'Avenir*, les socialistes le *Populaire* d'Étienne Cabet (1833), etc. Les premiers journaux politiques écrits par des exclus du suffrage censitaire voient le jour : des ouvriers créent en 1840 *L'Atelier* et, en août 1832, la saint-simonienne Suzanne Voilquin fait paraître *La Femme libre*. Cette liberté ne tarde cependant pas à gêner le nouveau pouvoir. Les procès se multiplient, notamment contre la presse républicaine : accablée par les amendes, la *Tribune des départements*, dirigée par Armand Marrast, disparaît en 1835. Cette même année, au lendemain de l'attentat de Fieschi, les lois dites « de septembre » renforcent le contrôle et la censure des journaux, augmentent le montant du cautionnement et multiplient les délits de presse. Cela n'empêche pas un certain nombre d'évolutions : le développement des revues, sur le modèle de la *Revue des deux mondes,* de journaux satiriques comme le *Charivari* ou *La caricature* de Charles Philipon, de magazines illustrés, comme *L'Illustration*. En 1836, Émile de Girardin crée *La Presse*, qui, forte de ses encarts publicitaires, du succès de ses romans-feuilletons, de son prix bas, modifie profondément les relations entre les journaux et la vie politique. Girardin rompt avec la tradition tribunicienne de la presse française et inaugure une logique moderne de médiation : le journal ne doit plus avoir pour fonction première de diffuser une opinion mais de publier des informations, il doit donc être indépendant des « partis » et chercher à séduire un public en obéissant à des règles entrepreneuriales. Mais, parallèlement, la figure du publiciste témoigne de l'ambiguïté d'une profession naissante, le journalisme, tiraillé entre intégrité politique et contraintes économiques.

Tenant compte de cette histoire à la fois contrastée et répétitive, le colloque se propose de réfléchir aux relations entretenues entre l'homme politique et la presse, à la fois comme éventuel auteur et entrepreneur de celle-ci, mais aussi comme sujet valorisé (pour lui-même, pour son action, pour sa mémoire) ou rejeté par des feuillistes empressés de le caricaturer, de le dénigrer, de confondre vie publique et vie privée. On s'attachera à mesurer le rôle des journaux dans l'émergence de personnalités politiques, dans la construction de leur carrière, dans la diffusion de leurs idées, dans le succès ou non de leur action politique de terrain, dans les relations à leurs commettants. On distinguera les topiques des panégyriques ou des critiques, avec un intérêt particulier pour le vocabulaire et les images récurrents – chansons et caricatures comprises -, pour évaluer les modèles académiques ou classiques des louanges, et tout autant la violence des attaques, au-delà de toute sociabilité bienséante. Il nous faudra réfléchir aux relations établies, par voie de presse, entre l'homme public et l'individu moral, entre l'incarnation d'un esprit et d'un projet, et le corps moins désincarné qui lui est associé. La réflexion sur le lectorat sera, bien entendu, centrale pour comprendre à qui profite, dans une France majoritairement illettrée mais sensible à l'oralité des lieux de sociabilité, les remues d'hommes politiques inspirées par les journaux. S'inscrivant dans la suite des travaux menés sur la presse provinciale en Révolution (Dictionnaire Feyel), sur les Conventionnels (projet ANR ACTAPOL), sur les relations entre vertu et politique (colloque de l'Assemblée nationale, 2014), cette manifestation aura à cœur de varier les échelles chronologiques et géographiques, de la province à Paris aller-retour, mais aussi de la France à l'étranger – puisque, au-delà des frontières, se construit aussi une image des hommes politiques français.

Responsable de l'organisation : Philippe Bourdin

Comité scientifique : Michel Biard (Université de Rouen), Jean-Claude Caron (Université Blaise-Pascal), Hervé Leuwers (Université Lille III), Jean-Philippe Luis (Université Blaise-Pascal), Pierre Serna (Université Paris I-Sorbonne)

Propositions de communications à adresser au secrétariat du Centre d'Histoire « Espaces &Cultures » et à Philippe Bourdin avant le 30 octobre 2015 : CHEC@univ-bpclermont.fr ; phbourdin@laposte.net